

Secteurs mémoriels et sites mosellans proposés



Ce dossier de candidature transnational propose à l'inscription 139 sites répartis en Flandre, en Wallonie et en France. L'association « Paysages et sites de mémoire de la grande guerre » porte ce projet de candidature et réunit 13 départements du front. Le Département de la Moselle en est membre depuis 2011 et vise à obtenir l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de plusieurs sites funéraires et mémoriels du premier conflit mondial.

Le label patrimoine mondial est attribué par l'UNESCO à des lieux ou des biens possédant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) c'est-à-dire sans équivalent dans le monde et digne d'intérêt pour l'humanité toute entière transmis aux générations futures. Ce dossier sera examiné par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2018.

Les sites proposés en Moselle témoignent d'événements exceptionnels, ayant entraîné des pertes humaines considérables, notamment en août 1914. Notre département fut alors l'un des premiers territoires où l'on traita dans un souci égalitaire la mort du combattant quelle que soit sa nationalité, en dépit de la mort de masse. Il fut le lieu de la création des premiers cimetières militaires de ce conflit (Lagarde) et du passage de la fosse commune à la tombe individuelle (l'Hellenwald) et des premières cérémonies du Souvenir (Riche). Ceci est la règle quel que soit le statut du combattant (Nécropole des prisonniers de Sarebourg). La nécropole de Chambière (Metz), musée funéraire, illustre tout particulièrement cette évolution. Quant à la nécropole de l'Espérance, elle est la seule sur le front à s'inscrire par son ordonnancement dans la tradition militaire.

Mot des co-présidents

Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre marque de son empreinte les paysages de nos départements. Au-delà de l'hommage permanent, individuel ou collectif, que ces cimetières, nécropoles et mémoriaux rendent à tous ces hommes, combattants ou travailleurs, venus souvent du monde entier pour mourir sur notre terre, ces sites funéraires et mémoriels diffusent, par la réflexion profonde qu'ils suscitent, un message universel de paix et de réconciliation. Ils méritent sans aucun doute d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Claude Léonard, Laurent Somon

Mot du président du département

Le département de la Moselle, correspondant à la partie de la Lorraine annexée à l'empire allemand de 1871 à 1918, est concerné au même titre que quinze autres départements par les hostilités qui se sont déroulées durant la Grande Guerre. Cette circonscription administrative - allemande à l'époque et située en position frontière avec la France - est d'abord le théâtre de trois batailles : Lagarde, 10-11 août 1914 ; Morhange et Sarebourg, 19-20 août 1914. Oubliées de l'histoire, elles figurent pourtant parmi les plus sanglantes du conflit. Elles ravagent ces contrées, occasionnent pertes ainsi que déportations chez les civils et nécessitent des déplacements d'habitants. Après le repli français, le front allemand s'étire sur la partie méridionale de notre territoire qui reste impliqué dans la guerre jusqu'au 11 novembre 1918. L'intérieur du département constitue un arrière-front qui est l'objet d'une activité militaire intense et subit en permanence des bombardements par l'artillerie et l'aviation adverses. De ces événements, nos paysages conservent des traces plus ou moins visibles, notamment des vestiges, des monuments ainsi que des cimetières allemands et français, parfois mixtes. Ces lieux funéraires et mémoriels revêtent une importance que je tiens à souligner. Certains possèdent d'ailleurs une valeur universelle exceptionnelle, répondant aux critères de l'UNESCO. C'est pourquoi, alors que nous approchons du centenaire du retour à la France de la Lorraine annexée, nous revendiquons l'inclusion de la Moselle dans le projet international porté par l'association « Paysages et Sites de mémoire de la Grande Guerre ».

Patrick Weiten
Président du Conseil départemental de la Moselle



Soutenez la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité
« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

en allant sur le site
<http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr>

en créant dans les communes possédant un site candidat un comité de soutien
ou en adhérant au comité de soutien existant.

Soutenez la candidature franco-belge

« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

139 sites en France et en Belgique

Département de la Moselle

7 sites

